

DECRET N° 2008-569 DU 14 OCTOBRE 2008
Chargeant Monsieur Issa Démonlé MOKO, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, de l'intérim de Monsieur Félix T. HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de du 05 au 15 octobre 2008 inclus.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le décret N°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 05 au 15 octobre 2008 inclus, Monsieur Issa Démonlé MOKO, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 octobre 2008

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



DR. Boni YAYI

AMPLIATIONS :

PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDGLAAT : 4 – SGG : 2 – AUTRES
MINISTERES : 26 – DEPARTEMENTS : 6 – JORB : 1